



Lors de l'assemblée générale, les producteurs attendent eux des perspectives de la part de Lactalis et surtout « des engagements forts ».

L'annonce avait été brutale : le 25 septembre dernier, Lactalis informait par communiqué de presse vouloir rompre 275 contrats avec ses producteurs. 116 exploitations étaient concernées dans l'Ouest, dont 93 en Pays de la Loire et Deux-Sèvres (et 37 dans le Maine-et-Loire). Un choc pour l'association de producteurs de lait Sèvres et Loire. Et qui a pour conséquence le départ de la moitié des membres du bureau, incluant le président, Jérôme Bossard. Ce plan de réduction des volumes de Lactalis était l'un des sujets phares de l'assemblée générale, jeudi 27 février, à Sèvremoine (Saint-Macaire-en-Mauges).

Des solutions proposées à tous

Concernant trois organisations de producteurs adhérentes, ce dossier a été pris en charge par l'Unell* qui a notamment intercedé pour allonger le délai de préavis. La fin du contrat des éleveurs est ainsi signifiée au 31 juillet 2026, avec un engagement de Lactalis « à ne pas rompre la chaîne du froid ». L'union a également mandaté le cabinet Triangle pour trouver de nouveaux collecteurs pour les producteurs. « L'objectif est de proposer une solution à tous », rappelle Delphine Macé, présidente de l'APLBL, dont fait partie l'OP Sèvres et Loire. Après une analyse du bassin laitier de la zone Ouest, neuf autres collecteurs ont été identifiés pour trois types de produits (AOP, conventionnel, sous cahiers des charges). Mi-janvier des propositions

ont été envoyées aux producteurs. « Certains en ont cinq, 97 % en ont deux », souligne-t-elle. Chacun doit désormais décider ce qui lui convient le mieux.

Vers une AOP multi-acheteurs ?

Même si l'heure n'est pas encore au bilan de ce plan de réduction, cette « épreuve » aura au moins permis aux producteurs de constater « que les mentalités changent dans la filière laitière ». « Les industriels ont besoin de lait, confirme Delphine Macé. Dans la zone Ouest, ils sont estimés à 200 millions de litres, c'est-à-dire au-delà des 77 millions des contrats résiliés par Lactalis. Les portes s'ouvrent tout comme la possibilité de vendre à plusieurs acheteurs. Nous devons donc nous y préparer. »

Quels engagements de Lactalis ?

De son côté, Lactalis semble « commencer à s'inquiéter ». « L'industriel n'avait jusqu'à présent que la seule vision de proximité, avec les bassins laitiers dynamiques de la Mayenne et de l'Ille-et-Vilaine, observe Delphine Macé. Mais il commence à recevoir des résiliations de contrats provenant de producteurs non concernés par le plan de réduction des volumes. Lactalis fait donc le tour des fermes actuellement, surtout quand il y a des jeunes, pour les convaincre de rester. Des visites d'usine seraient également programmées pour refaire du lien avec les producteurs. »

Les producteurs, eux, attendent des perspectives de

la part de Lactalis et surtout « des engagements forts ». Les membres de la direction sont invités à l'assemblée générale de l'APLBL, le 20 mars prochain, pour échanger. « J'espère qu'ils viendront », déclare Delphine Macé.

DELPHINE GROSOIS - ANJOU AGRICOLE

*Union nationale des éleveurs livrant à Lactalis (11 OP ; 5 200 exploitations ; 3,1 milliards de litres de lait ; 62 % du lait de vache collecté par Lactalis en France).



Jérôme Bossard, président de l'association de producteurs de lait Sèvres et Loire.



Delphine Macé, présidente de l'APLBL, dont fait partie l'OP Sèvres et Loire.

Plan de réduction de volume : des solutions pour tous

EN BREF

ÉNERGIE Changement climatique et agrivoltaïsme

>> Dans le premier baromètre réalisé par Ipsos pour SunAgri, 76 % des agriculteurs sondés considèrent que le changement climatique va fortement impacter leur métier dans les années à venir. Mais un sur trois ne possède aucune solution de protection climatique. L'agrivoltaïsme apparaît en troisième position des possibles solutions d'adaptation climatique derrière la sélection variétale et l'irrigation mais devant l'agroforesterie. Si près des deux tiers (64 %) des agriculteurs interrogés pensent que l'agrivoltaïsme est une opportunité, ils sont près d'un sur deux (44 %) à y penser pour franchir le pas et investir dans cette production d'énergie renouvelable. Parmi les agriculteurs les plus sévèrement touchés par les aléas climatiques, 57 % des viticulteurs et 56 % des arboriculteurs/maraîchers qui déclarent avoir perdu plus de 30 % de leur production.

CYCLONE GARANCE La FNSEA réclame un fonds d'urgence

>> Dans un communiqué du 5 mars, la FNSEA demande la mise en place d'un fonds d'urgence pour venir au secours des agriculteurs durement touchés par le cyclone Garance le 28 février dernier. « Il est impératif que des mesures de soutien rapides et efficaces soient mises en place pour accompagner la reconstruction et assurer la pérennité du secteur agricole sur l'île », indique le syndicat majoritaire qui exprime son « total soutien » aux agriculteurs de La Réunion. L'heure est à l'évaluation des dégâts, aux premières réparations et à la solidarité. Le nord et l'est de l'île ont été particulièrement touchés : Les pieds de letchis ont été cassés, des centaines d'hectares d'ananas emportés par les eaux et encore plus d'hectares de cannes à sucre couchés. Les papayes sont à terre, « les dommages sont considérables et il règne comme un air de fin du monde », ont rapporté plusieurs agriculteurs. Ils estiment que les jours, semaines, mois et années à venir seront « très difficiles ». Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, et Jérôme Despey, premier vice-président, ont annoncé qu'ils se rendront à la Réunion les 5 et 6 mai prochains pour soutenir les agriculteurs. Ils devraient également faire un point d'étape sur l'avancée des indemnisations et de la reconstruction.

PHOTOVOLTAÏQUE

Vers une baisse des tarifs de 10 % pour le solaire en « moyenne toiture »

>> Le Conseil supérieur de l'énergie (CSE) s'est penché le 6 mars sur une baisse des tarifs pour le solaire en toiture. Un projet d'arrêté, mis en consultation par le gouvernement, réduit le soutien au développement du photovoltaïque sur bâtiment, hangars et ombrières. Particulièrement visées, les installations de 100 à 500 kWc (segment des moyennes toitures dit S21) se voient appliquer une baisse de 10 % de leur prix d'achat d'électricité « rétroactive au 1^{er} février 2025 », d'après le Ser (Syndicat des énergies renouvelables). Le tarif est ainsi ajusté « en maîtrisant la dépense publique », avait indiqué le 12 février le ministère chargé de l'Industrie et de l'Énergie. « Ce soutien sera réservé, dès juin 2026, aux projets faisant l'objet d'un approvisionnement résilient européen », afin d'« offrir des débouchés aux usines » de l'UE. Dans une lettre ouverte à François Bayrou le 19 février, les syndicats de la filière solaire et la FNSEA ont alerté sur le risque d'un « coup d'arrêt brutal ». Les mesures envisagées par le gouvernement vont affecter, selon eux, notamment « les agriculteurs, particuliers, entreprises du tertiaire et industriels qui comptaient sur le photovoltaïque pour réduire leur facture énergétique et diversifier leurs revenus ».